ASSEMBLÉE STATUANT À LA MAJORITÉ DES PRÉSENTS

SUITE À LA PREMIERE ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 18 DÉCEMBRE 2018.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

De l'AERO CLUB DE L'EST

TENUE LE 8 janvier 2019 à 18 heures.

Présents ou représentés :

ULM : Au 8 janvier 2019 : 54 inscrits.

Présents 25 (selon listes d'émargements jointes au PV) : Arnaiz, Austruy, Bourdon, Bohn, Chabran, Creton, Diss, Seigneur, Perrin, Gerard, Hanesse, Lebard, Lorentz, Mercier JL, Mercier T, Lorentz, Mallet, Morel, Noiré, Petitjean, Rauger, Sarrazin, Gomann, Wingert, Wiltberger

25 membres et 6 pouvoirs. Total 31

VOL A VOILE : au 8 janvier 2019 : Nombre de membres inscrits et ayant le droit de vote : 44

Présents : 12 :

Bombarde, Dugas, Duret, Hans, Kuhnel, Lescasse, Mathieu, Michel Bernadette, Michel Guy, Plauche, Prudhomme, Thiriet,

Pouvoirs : 5

Aéromodélisme : 55 inscrits ayant le droit de vote.

Présents 3 Hayard Petitjean et Dalouzy

Pouvoir 10

L'objectif est d'entériner le protocole de scission délibéré par le CA de l'Aéro-Club de l'Est, publié sur les sites internet des associations récipiendaires, avec une parution dans un journal d'annonces légales en respect de délais légaux.

Après explications données par le président JC Hanesse, personne ne demande la parole, et il est passé au vote.

Le vote unanime est recueilli avec une abstention de Jacques BOHN au nom de la nostalgie.

En conséquence le patrimoine décrit dans le protocole est dévolu à chacune trois associations récipiendaires, Planeurs grand Nancy, Aéro Club Marie Marvingt Grand Nancy Métropole, Aéromodèles Club de Nancy

En particulier, en ce qui concerne les aéronefs :

1°) En ce qui concerne l'activité VOL À VOILE, les aéronefs concernés, affectés au vol à voile, appartenant initialement à :

AEROCLUB DE L'EST

AERODROME DE NANCY ESSEY

BP 54

54510 TOMBLAINE

sont dévolus à L'ASSOCIATION PLANEURS GRAND NANCY association régie par la loi de 1901 constituée aux termes des statuts en date du 29 mars 2018, ayant fait l'objet d'une déclaration en préfecture en date 3 avril 2018 du et immatriculée au Siret n° 840 371 843

PLANEURS :

F-CEXX
N° du registre : C02516
CONSTRUCTEUR : GROB FLUGZEUGBAU
TYPE : GROB G 102-77 ASTIR CS
N° DE SÉRIE : 1774
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CBDU
N° du registre : C02977
CONSTRUCTEUR : A.SCHLEICHER S.F.B.
TYPE : SCHLEICHER ASK21
N° DE SÉRIE : 21186
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CBDZ
N° du registre : C02985
CONSTRUCTEUR : A.SCHLEICHER S.F.B.
TYPE : SCHLEICHER ASK21
N° DE SÉRIE : 21203
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CEAM
N° du registre : C01978
CONSTRUCTEUR : A.SCHLEICHER S.F.B.
TYPE : SCHLEICHER ASK13
N° DE SÉRIE : 13356

Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CHGN
N° du registre : C03930
CONSTRUCTEUR :CENTRAIR
TYPE : CENTRAIR 101A
N° DE SÉRIE : 101A618
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CFTM
N° du registre : C03175
CONSTRUCTEUR : SCHEIBE
TYPE : SCHEIBE SF 28A
N° DE SÉRIE : 5702 V2
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

F-CHIF
N° du registre : C03879
CONSTRUCTEUR : A.SCHLEICHER S.F.B.
TYPE : SCHLEICHER S.F.B.
TYPE : SCHLEICHER ASW 24
N° DE SÉRIE : 24176
Aérodrome d'attache : NANCY MALZEVILLE

POUR MÉMOIRE EN ATTENTE D'IMMATRICULATION AU REGISTRE FRANÇAIS.
PLANEUR DISCUS B
DUO DISCUS D-1412

Tous pouvoirs sont donnés au président de l'association Planeurs Grand Nancy, à l'effet de faire les formalités nécessaires auprès de la DGAC

2°) En ce qui concerne les machines affectées à la section ULM, appartenant initialement à :

AEROCLUB DE L'EST

AERODROME DE NANCY ESSEY

BP 54

54510 TOMBLAINE

sont dévolus à l'AERO CLUB MARIE MARVINGT GRAND NANCY METROPLE association régie par la loi de 1901 constituée aux termes des statuts en date du 10 mars 2018, ayant fait l'objet d'une déclaration en préfecture en date 3 avril 2018 et immatriculée au Siret n° 840 389 282

Les machines concernées sont les suivantes :

<u>COYOTE 1991 RANS S 6 ES VF Coyote II</u>
Code d'identification : B2N2MSF352
1° mise en circulation : 29/06/1995
N° de série 0694638
Marque d'identification 54QX

<u>MOTO DU CIEL</u>
Code d'identification : B2N2MSF842
1° mise en circulation : 10/05/2000
N° de série : non renseigné
Marque d'identification : 54QX

<u>ULM GUEPY JABIRU Aile trapézoïdale (flotteur et/ou Para)</u>
Code d'identification : B203SF01315E
1° mise en circulation : 14/11/2005
N° de série : 25057
Marque d'identification : 54AMV

<u>ULM SUPER GUERARD JABIRU 80T (Para)</u>
Code d'identification : B203SF01741L
1° mise en circulation : 24/07/2007
N° de série : 27077
Marque d'identification : 54AHK

Tous pouvoirs sont donnés au secrétaire général de l'association Marie Marvingt, Mr Dominique Lorentz, à l'effet de faire les formalités nécessaires auprès de la DGAC

Fait à NANCY le 10 janvier 2019

En l'absence du secrétaire général de l'AéroClub de l'Est, Frédéric DARBOUX, empêché.

Dominique Lorentz Secrétaire Général de l'Association Marie Marvingt

Jean Claude Hanesse président de l'Aéro-Club de l'Est